

ÉTUDES

SUR LES MONUMENTS CELTIQUES

PAR M. PROU.

Peut-être ceux qui, comme moi, commencent leurs études archéologiques, devraient-ils se borner ici au rôle passif d'auditeurs.

Il serait à désirer en effet que nos séances fussent remplies par la lecture de ces ouvrages nourris d'une doctrine forte et sûre qui, par des découvertes intéressantes et des observations neuves, ajoutent à la science et la mettent en progrès.

Mais de telles œuvres pourront ne pas se présenter toujours en nombre suffisant pour occuper toutes les heures de nos réunions, et, s'il arrive que quelques-uns de vos instants restent libres, j'ai pensé que vous pourriez les accorder à des travaux qui, sans mériter la même confiance ni offrir le même intérêt, ne me paraissent pas sans quelque utilité.

Nous qui sommes à peu près étrangers à l'archéologie, nous ne pourrions en acquérir la connaissance qu'à la condition de nous livrer, en dehors des séances, à l'étude de ses principes élémentaires.

Chacun de nous concentrant, pour un temps, son attention sur une matière déterminée, devra rechercher aux meilleures sources toutes les observations faites sur ce sujet, enregistrer les faits certains, recueillir les opinions, noter jusqu'aux hypothèses et aux conjectures élevées par des hommes de quelque autorité. Il y pourra joindre, avec toute la réserve qui convient à ceux qui ont de justes motifs de douter d'eux-mêmes, les applications que les circonstances particulières lui auront permis de faire des principes généraux. Sans doute ces études présenteront souvent des lacunes, des erreurs, de fausses appréciations, mais si elles vous étaient soumises, la discussion qui pourrait s'ouvrir dans

l'assemblée, remédierait en partie à ces imperfections, et la lecture qui vous en serait donnée, servirait au moins à appeler l'attention de tous sur un ordre de faits et d'idées plus ou moins étranger à plusieurs d'entre nous.

Le bureau, dans le sein duquel j'ai exprimé cette opinion, a pensé que vous la partageriez, et c'est encouragé par son assentiment, que je vais essayer de mettre sous vos yeux les notions que j'ai pu recueillir dans différents auteurs, sur les monuments celtiques dont MM. Chanoine et Vignon vous ont déjà fait connaître deux espèces particulières.

Avant d'entrer dans l'examen de ces différents monuments, je rechercherai quel est le peuple qui les a élevés et à quelle époque ils correspondent.

L'origine des Celtes se perd dans la nuit des temps, et plus les faits certains manquent sur les commencements de ce peuple, plus les écrivains qui en ont parlé, ont donné hardiment leurs conjectures pour la réalité.

Ammien Marcellin ¹ rapporte, d'après le Grec Timagènes, différentes traditions suivant lesquelles les uns assurent que ces peuples sont aborigènes de la Gaule, et ont été nommés Celtes du nom d'un de leurs rois, et Gaulois, ou en grec Galates, du nom de sa mère ².

D'autres les font descendre de quelques Troyens réfugiés, après la prise d'Ilion, dans les Gaules, alors inhabitées.

Quelques-uns veulent que ce soient des Doriens amenés par Hercule sur les bords de l'Océan ;

¹ Mort à Rome en 390.

² « 1° Appien, appuyé du secours des traditions populaires, tire la racine de ce mot *Celtes* d'un certain Celtus, fils du cyclope Polyphème, qui, secondé de ses frères Illyrus et Gala, sortit de la Sicile et se rendit maître de tous les pays connus sous la dénomination de la Celtique.....
« il est bon d'observer que, quand les Grecs ne trouvaient pas la racine du nom d'un peuple dans leur langue, leur imagination féconde en faisait un roi ou un héros, dont ils faisaient descendre toute la nation. » (*Encyclopédie*, v° CELTES.)

^{2°} Dictionnaire de Moréri, v° CELTES.

^{3°} *Dictionarium* Calepini, v° CELTE.

^{4°} Suivant Gêbelin, Celte veut dire habitant d'un pays septentrional. (Géographie de Maltebrun).

^{5°} Suivant d'autres Celte veut dire habitant des forêts, du mot Gaélique Ceilt. (Armstrong's Gaël. Dictionn.)

Ou encore que ce héros, venu en Espagne et dans les Gaules pour châtier deux tyrans, ait laissé, dans ces pays, des fils qui y ont établi leur domination et leur ont donné leurs noms.

Ce serait là, suivant Ammien, la tradition la plus accréditée parmi les Gaulois, et on la lisait gravée sur leurs monuments¹, circonstance sur laquelle je ramènerai votre attention.

Toutefois les Druides enseignaient, dit-il, que les Celtes sont en partie aborigènes, en partie originaires des îles voisines, ou des contrées transrhénanes d'où ils auraient été chassés par la fréquence des guerres ou par les invasions de la mer.

Cette version, entièrement dégagée de merveilleux, se concilierait parfaitement avec l'opinion émise par Strabon, que les Gaulois sont parents des Germains, à qui les Romains auraient donné ce nom du mot latin *Germanus*, frère, pour marquer leur consanguinité avec les Gaulois². Or, les Germains sont généralement reconnus pour un peuple d'origine asiatique, et ainsi les Celtes seraient venus directement de l'Orient, où l'Écriture sacrée place le berceau du genre humain.

Cette origine asiatique des Celtes compte beaucoup de partisans³; réduite à des termes généraux, elle peut en effet s'appuyer sur des présomptions assez graves pour contrebalancer l'opinion qui fait les Celtes aborigènes des Gaules.

Mais une conclusion aussi modérée ne pouvait être acceptée par ces esprits impatientes du doute qui préfèrent toujours l'illusion à l'incertitude.

C'est pourquoi beaucoup d'écrivains, pour ne point laisser de lacune dans les annales du monde, se sont efforcés de faire remonter les Celtes jusqu'à Gomer, fils de Japhet, par qui le nord et l'ouest de l'Europe auraient été peuplés⁴.

Ils font ainsi de tous les habitants de cette vaste contrée, une

¹ Quod etiam nos legimus in monumentis eorum incisam. (Amm. *loco citato*.)

A cette tradition se rattache la dénomination de *campi herculei* donnée à des champs couverts de pierres que l'on trouve en Provence. « Campi lapidei, « Herculis præliorum memoria. » (Plin. 2, Hist. mundi p. 37.)

² Strabon, liv. 7, page 200.

³ Batissier, *Elém. d'Archéol. Nat.* — Anquetil, *Hist. de France*, tom. 1, p. 7. — Atlas hist. de Lesage, 8^e tabl. — Masselin, Dictionnaire géog., v^o CELTES.

⁴ Jacques le Brigant, mort en 1804; il avait fait graver sur son cachet cette devise : « Negatâ celticâ negatur orbis. » (*Dictionnaire de la Conversation*, v^o LEBRIGANT.) Anquetil, *loc. cit.* — Voltaire, *Essai sur les Mœurs*, etc., t. 1, p. 247. — Les auteurs cités dans l'hist. litt. de la France, t. 1.

seule et même nation n'ayant qu'une seule langue modifiée en quatre dialectes, le Germanique, le Kymrique, le Vasque et le Gallique qui se parle encore aujourd'hui dans la Basse-Bretagne.

Bullet, dans son dictionnaire celtique, a prétendu avoir reconstitué cette langue, et son œuvre, accueillie avec faveur au 18^e siècle, conserve encore des défenseurs. Il faut avouer que, si cette unité d'idiôme était bien démontrée, on y puiserait un argument invincible en faveur de l'unité des peuples qui l'auraient parlé ;

Mais la critique a porté de nos jours à ce système des coups sous lesquels il doit, je pense, succomber.

Au jugement de Charles Nodier¹ cette opinion appartient tout entière au domaine de l'hypothèse, et elle n'en sortira jamais.

Le général de Vaudoncourt va plus loin ; en comparant les caractères grammaticaux des prétendus dialectes celtiques, il se flatte d'avoir démontré que chacun d'eux, basé sur un système de formation qui lui est propre, constitue une véritable langue mère, et il conclut en disant que Bullet a inventé lui-même l'idiôme qu'il a appelé celtique².

Enfin, MM. Noël et Carpentier³ considèrent comme refutés par Schœpflin, dans son ouvrage intitulé *Vindicia Celtica*, l'opinion qui fait du nom de Celtes un nom commun à plusieurs peuples de l'Europe.

Pour moi, convaincu que l'histoire et la philologie n'ont pu encore répandre sur ces temps reculés qu'une lumière douteuse, après vous avoir exposé ces conjectures des savants pour ce qu'elles peuvent valoir, je vais chercher avec vous quels pays ont habité les Celtes dans les siècles que nous pouvons mieux connaître.

Trois historiens surtout me paraissent fournir à ce sujet des renseignements dignes de confiance : J. César, Strabon et Ammien Marcellin.

Du rapprochement de leurs écrits il résulte :

1^o Que le peuple qui, dans sa propre langue, est nommé Celte,

¹ *Dictionnaire de la Conversation*, v^o FRANCE, p. 196.

² *Dictionnaire de la Conversation*, v^o CELTES.

³ *Nouveau Dictionnaire des Origines*.

est le même qui est ordinairement appelé Gaulois par les Romains, et Galate par les Grecs ¹.

2° Que le nom de Gaulois a été employé dans deux sens différents ;

Dans un sens étroit, pour désigner le peuple dont le pays est borné au nord par la Marne, la Seine et l'Océan; au midi par la Garonne et la Province Romaine.

Dans un sens large pour désigner toute la contrée limitée au levant par le Var, les Alpes et le Rhin; au nord et au couchant par l'Océan, au midi par les Pyrénées et la mer Méditerranée ².

3° Que les noms de Gaulois et de Celtes ont même été étendus par les Grecs à toute l'Europe occidentale ³.

A la quelle donc de ces trois applications devra-t-on s'arrêter ?

La dernière viendrait en aide à ceux qui prétendent que le peuple Celte a occupé toute l'Europe.

Mais Strabon, qui nous atteste l'extension donnée par les anciens Grecs à cette dénomination, nous explique en même temps que c'est uniquement par ignorance des lieux et des peuples dont ils parlaient, qu'ils ont ainsi compris sous un même nom plusieurs nations différentes.

Il n'y a donc à conclure de cette appellation rien, pas même

¹ 1° « Qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur. » (Cæsar, *de Bello Gallico*.) ² « Aborigenes primos in his regionibus quidam visos esse fir-marunt Celtas, nomine regis amabilis, et matris ejus vocabulo Galatas dictos, « ita enim Gallos sermo Græcus appellat. (Amm., p. 574).

² « Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolant Belgæ, aliam « Aquitani, tertiam qui ipsorum linguâ Celtæ, nostrâ Galli appellantur. Hii « omnes linguâ, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, à Belgis Matrona et Sequana dividit. »

Si Cæsar indique l'Aquitaine seule au midi de la Celtique, c'est que le surplus de la Gaule méridionale était depuis longtemps réuni à l'Empire, sous le nom de Province Romaine.

Strabon, qui parle évidemment d'un temps antérieur, dit que *les Celtes habitaient la plage baignée par la mer de Marseille et de Narbonne*, (liv. 4) et il ajoute (liv. 4) : *les peuples qui habitent la Narbonnaise s'appelaient autrefois Celtes, d'où je pense les Grecs ont appelé Celtes tous les Gaulois.*

³ Strabon dit, d'après Ephore, que les anciens Grecs partageaient la terre en quatre parties habitées, celle qui est au levant par les Indiens, celle qui est au midi par les Ethiopiens, celle qui est au nord par les Scythes, et celle qui est au couchant par les Gaulois (*).

(*) Ephore de Cyme, élève d'Isocrate, écrivait 400 ans avant Jésus-Christ.

la communauté d'origine des peuples Européens, et il faut tout simplement l'écartier comme le résultat d'une erreur.

Quant aux deux autres significations du mot Celtes, elles répondent à deux états différents du même peuple, à deux époques successives.

Lors de la conquête de César, les Celtes n'occupaient que le pays renfermé entre la Marne, la Seine, l'Océan, la Garonne et la Province Romaine; César emploie donc le nom de celtique dans un sens d'une complète exactitude actuelle, en l'appliquant spécialement à ce pays.

Et si, au même endroit, il embrasse sous le nom générique de Gaule, « *Gallia omnis* », la Belgique, et l'Aquitaine avec la Celtique, c'est que, dans un temps antérieur, les Celtes, depuis refoulés vers le centre, avaient seuls occupé toute cette contrée.

César nous en donne lui-même la preuve pour la Belgique, en disant que « les Belges issus des Germains sont venus se fixer sur « la rive gauche du Rhin, après en avoir chassé les Gaulois, qui « habitaient ces lieux¹. »

A l'égard de l'Aquitaine, Strabon nous dit que ces peuples ressemblaient plus aux Espagnols qu'aux Gaulois; d'où l'on peut conclure que sa population était plus ibérienne que celtique; mais ce qui permet aussi de croire, qu'habitée d'abord par les Celtes, elle a vu plus tard des populations ibériennes se mêler à ses primitifs habitants².

Quand à la province Romaine, que César ne considère plus comme partie intégrante des Gaules, Strabon la comprend expressément dans la celtique et pense même que les Grecs ne

¹ « Plerosque Belgas esse ortos à Germanis, Rhenumque antiquitus transducos, propter loci fertilitatem ibi consedissee, Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse. » (De bello Gal.)

Les Belges avaient probablement une même origine que les Cimbres et les Teutons, car le fond de leur langage, à en juger par ce qui en reste aujourd'hui, était le Tudesque, Teusch ou Allemand. (Géographie de Maltebrun).

² Suivant M. Augustin Favre (*Hist. de Provence*, tom. 1, p. 6) vers le 16^e siècle avant notre ère, des bandes de Gaulois envahirent une partie de la péninsule espagnole, et les nations ibériennes, refoulées vers la côte de l'est, forcèrent les passages orientaux des montagnes; la tribu des Sicanes ne fit que traverser la Gaule, se jeta sur l'Italie et alla se fixer en Sicile. Seraient ensuite venus les Ligures qui se seraient fixés dans le pays qui s'étend des Pyrénées à l'embouchure de l'Arno. — D'autres Ibères pourraient, dans les mêmes circonstances, avoir pénétré et s'être fixés dans l'Aquitaine.

connaissaient pas d'autres Celtes que les habitants de la Narbonnaise¹.

Ainsi, en résumé, au temps de César les Celtes n'occupaient plus que le centre de notre France actuelle, les Belges s'étaient emparés de la région située au nord de la Marne et de la Seine ; les Ibères prédominaient dans l'Aquitaine ; les Romains étaient maîtres de ce qu'ils ont appelé plus tard la Narbonnaise.

Mais, dans un temps plus reculé, les Celtes ont habité seuls toute la contrée bornée par le Var, les Alpes, le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et la mer Méditerranée.

C'est donc dans tout ce pays que doivent se rencontrer les monuments celtiques, et on peut naturellement supposer qu'ils se montreront plus nombreux et d'un caractère plus pur dans les parties où s'est maintenu sans mélange le peuple Celte, que dans celles où des peuples de mœurs et de cultes différents l'ont remplacé dès longtemps, ou se sont confondus avec lui.

D'une autre part, les Gaulois ayant envoyé au dehors de nombreuses colonies, on devra trouver aussi des monuments celtiques dans tous les lieux où ils ont laissé des établissements durables, comme l'Espagne, l'Italie, les Iles Britanniques, la Bohême, et en Asie la Gallo-Grèce.

Quant à la détermination du temps où ont été élevés les monuments qui vont nous occuper, la forme grossière de ces constructions autorise à penser que le type en a été adopté dès l'enfance même du peuple Celte, alors qu'il n'avait encore ni notions d'art, ni moyens d'exécution.

Leur nombre immense prouve qu'ils ont dû être érigés dans une longue suite de siècles, et probablement jusqu'aux jours où la nationalité celtique s'est effacée par la fusion des Gaulois avec leurs vainqueurs les Romains et les Francs.

Toutefois, à l'égard de ceux qui avaient une destination religieuse, on peut regarder comme probable qu'il n'en a plus été élevé à partir de l'édit de Claude qui abolit entièrement le culte druidique jusqu'alors interdit seulement aux citoyens Romains².

¹ Voir la note 2 de la page 23.

² MM. Lenoir et Vaudoyer (*Magasin pitt.*, 1839, p. 4) attribuent cet édit à Tibère.

Suétone, cap. 25, p. 96, édit. de Bâle, dit : « Druidarum religionem apud

Ces circonstances générales de lieu et de temps indiquées, nous allons entrer dans l'examen des différents genres de monuments celtiques, qui sont les Menhirs, les Dolmens, les Demi-Dolmens, les Lichavens, les Alignements, les Crom-lechs, les Allées couvertes, les Pierres branlantes et certains Tumulus.

§ 1^{er} — MENHIRS.

Le plus simple de tous les monuments celtiques est le *Menhir*, *Peulvan*¹, Haute-Borne ou Pierre droite.

C'est un monolithe se rapprochant ordinairement de la forme d'un cône ou d'un prisme quadrangulaire.

Sa hauteur varie d'un mètre à seize mètres².

Le plus souvent il est enfoncé en terre d'une quantité égale à la moitié de sa hauteur au-dessus du sol³.

Quelquefois il est simplement posé sur sa base ou repose sur son sommet comme sur un pivot⁴.

La plupart de ces pierres sont brutes, circonstance fort remarquable, dont les archéologues ont rendu diversement raison.

Les uns ont supposé, ainsi que l'a fait M. Chanoine en vous parlant des dolmens, que les Celtes, ignorant l'art d'exploiter les

« Gallos, diræ immanitatis, et tantum romanis civibus interdictum penitus abolevit (Claudius).

Voir également Crévier, Hist. des Emp., tome 3, p. 506.

Crévier dit que Claude proscrivit l'usage des sacrifices humains, *mais ne put l'abolir*.

On conçoit, du reste, que cet exercice du culte ait pu se continuer clandestinement, en contravention aux édits de l'Empereur, sans qu'on ait élevé pour cela de nouveaux monuments.

¹ Ainsi nommé des mots celtiques *men*, pierre, *hir*, longue. *Peul*, plier, *van*, qui veut dire aussi pierre.

On le nomme encore en France *Pierre debout*, *Pierre fêche*, *Pierre fêchade*, *Pierre fêchée*, *Pierre fête*, *Pierre fonte*, *Pierre latte*, *Pierre lact*, *Chaire au diable* (Batissier, Élém. d'arch. nat.), *Quenouille* (Beaulieu, archéol. de la Lorraine, tome 2, pag. 188).

² Conférez Batissier, Musée des familles tome 4, p. 313; *Magasin pitt.*, 1839, p. 4.

³ Beaulieu, *Archéol. de la Lorraine*, t. 2, p. 188.

La pierre droite de Diant, citée ci-après, offre ce caractère, à ce que m'a assuré M. l'abbé Bérault, qui l'a fait déchausser d'un côté.

⁴ Batissier, ouvrage cité.

carrières et de tailler la pierre, avaient été forcément réduits à employer les blocs tels qu'ils les trouvaient.

Or nous avons déjà vu, dans Ammien Marcellin, que la légende d'Hercule était gravée sur certains monuments celtiques ; Batisier rapporte qu'Olaüs Magnus a vu en Suède des Menhirs qui portaient sur leurs faces des inscriptions en caractères russiques¹, et il cite en France la pierre écrite de Saulieu, dont un des côtés présente des figures grossièrement dessinées, et le peulvan de Trédion en Basse-Bretagne qui se termine par une tête à peine dégrossie.

Nous verrons encore, en parlant des Dolmens et des Allées-couvertes, des exemples de pierres celtiques, taillées de main d'homme.

On ne peut donc admettre comme vrai, d'une manière générale et absolue, que les Celtes n'ont pas su tailler la pierre.

Aussi M. Beaulieu a-t-il cherché une autre explication de ce fréquent emploi des pierres brutes, et il a cru la trouver dans une pensée religieuse².

Suivant lui ce serait par respect pour la divinité que les Celtes n'auraient pas osé altérer les formes abruptes des pierres adoptées par eux comme simulacres des dieux.

J'avoue que si la première de ces deux explications ne me paraît acceptable que sous la distinction que je vais indiquer, la dernière me semble tout-à-fait inadmissible.

Dès que j'ai eu rassemblé les descriptions que les archéologues nous ont données des monuments celtiques, la pensée m'est venue d'expliquer, par la différence des temps auxquels ils appartiennent, les différences qu'ils présentent quant à leur état plus ou moins brut.

Il m'a paru rationnel d'admettre que dans les temps tout-à-fait primitifs, les Celtes, dénués des connaissances de l'art comme des moyens d'exécution, n'aient pu, pour rappeler l'idée de leurs dieux, qu'ériger des pierres brutes, remarquables seulement par leurs dimensions ;

¹ Si les monuments observés par Olaüs Magnus sont véritablement celtiques, ils offriraient un argument en faveur de l'opinion qui fait venir les Celtes du Nord, car je ne pense pas qu'aucune colonie Gauloise ait été établie en Suède. Ne serait-ce pas plutôt une classe particulière de monuments? V. *Dictionn. de la Conversation*, v^o RUINES.

² *Archéol. de la Lorraine*, tome 4, p. 167.

Puis qu'ensuite, lorsque la vie sociale a eu développé chez eux cette tendance à l'imitation qui, partout, a enfanté les arts, lorsqu'en même temps elle leur aura procuré les instruments qui leur manquaient d'abord, ils aient orné, dans la mesure de leurs moyens, leurs monuments divers, et donné à leurs idoles quelque chose de cette figure humaine sous laquelle l'homme a, presque partout, matérialisé l'idée de Dieu.

J'ai retrouvé plus tard, dans l'ouvrage de M. Beaulieu, cette division des monuments celtiques par époques¹. Seulement cet archéologue, comme si la succession des temps et le progrès qu'elle suppose dans l'art, n'expliquaient pas suffisamment un simple perfectionnement dans la forme des monuments, fait encore intervenir, pour rendre compte de ce changement, une modification de l'idée religieuse que rien ne justifie et dont une saine critique doit rejeter la supposition.

On voit par ce qui précède que les Menhirs ont été considérés comme des images de la divinité²; mais il s'en faut que tous ceux qui s'en sont occupés se soient accordés à leur reconnaître ce caractère.

Suivant l'Encyclopédie (v^o Celtes) tous les lieux où des simu-

¹ Je nomme *primitifs*, dit-il, ceux de ces monuments, simulacres ou symboles de la divinité, dont l'homme, par respect, n'a pas osé altérer les formes abruptes et que nous retrouvons encore intacts. »

« Les monuments celtiques *secondaires*, seront ceux qu'on a creusés en bassins, percés, ornés de reliefs ou d'inscriptions; ils appartiennent évidemment à un autre ordre d'idées religieuses que les premiers. »

« Enfin on peut nommer *tertiaires* ou de transition, ceux qui présentent à leur partie supérieure une ébauche grossière de figure humaine. »

(Archéol. de la Lorraine. t. 4, p. 167.)

Cette division en trois époques, calquée sur la division des styles architectoniques de M. de Caumont, qui en avait lui-même emprunté l'idée à la géologie, a peut-être la prétention d'être trop précise, et d'ailleurs les monuments creusés, percés ou gravés n'ayant évidemment pas la même destination que ceux qui se terminent en figure humaine, cette différence dans leurs caractères n'autorise pas à les rapporter à des temps différents.

Je crois donc qu'il suffit d'établir deux classes au lieu de trois.

² Ce n'est pas seulement chez les Celtes que des cônes bruts de pierre ont été adorés comme images des Dieux; à Emèse en Phénicie il y avait encore, vers l'an 220 de notre ère, un temple du soleil, où, dit Crévier, le simulacre du Dieu était comme celui de Vénus à Paphos, une pierre de figure conique, de couleur noire, que l'on prétendait être tombée du ciel, et que la superstition révérait comme une image du soleil, *qui n'était pas faite de main d'homme*. Hist. des Emp. t. 7, p. 262.

lacs de la divinité avaient été placés, étaient réputés sacrés, et, pour empêcher qu'ils ne fussent profanés, on les aurait couverts de ces pierres énormes dont on retrouve des restes dans quelques endroits de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne¹.

Plusieurs savants, se fondant sur ce qu'on a trouvé au pied de quelques pierres droites des ossements humains avec des objets que l'on déposait ordinairement dans les tombeaux, veulent que ce soient des monuments funéraires². « Dulaure, dit Batissier, prétend que ce sont des pierres limitantes érigées en l'honneur du Dieu Mark, le Terminus des Latins ; » il dit les avoir trouvées indiquées dans les Chartes des XI^e et XII^e siècles, sous les noms de *Petra erecta*, *Saxum erectum*, *Terminus antiquus*.

« Un fait certain, ajoute Batissier, c'est que le Peulvan, appelé Haute-Borne, dans le département de la Haute-Marne, porte une inscription latine indiquant les anciennes limites des *Leuci*, habitants du Barrois. »

A propos de ce monument, MM. Lenoir et Vaudoyer font observer judicieusement qu'il est possible que ce ne soit qu'après avoir été dépouillées de leurs caractères religieux, que des pierres semblables auraient reçu la destination nouvelle de marquer les frontières des Etats.

J'ajouterai que l'inscription dont s'agit, étant en latin, semble naturellement dater d'un temps postérieur à la conquête des Gaules par César et ne remonterait pas à l'époque celtique pure. Il faudrait donc, ou supposer qu'elle a été gravée après coup sur un monument ancien dont la destination aurait été changée, ou admettre que le monument lui-même appartient à une époque de transition et peut avoir emprunté la forme, sans avoir la destination des monuments vraiment celtiques.

¹ Je ne puis rappeler cette opinion qui, dans sa formule générale, comprend toutes les pierres celtiques, sans faire remarquer qu'elle ne peut recevoir aucune application aux Menhirs. Les pierres qui auraient été destinées à prévenir la profanation d'un terrain consacré auraient dû être respectueusement posées sur le sol à préserver.

Les Menhirs, au contraire, pénètrent profondément dans la terre, et, pour les y planter, il aurait fallu commencer par opérer une fouille qui, à elle seule, constituerait une profanation plus complète que toutes celles qu'on aurait voulu prévenir.

² Champollion-Figeac, *Dictionnaire de la Conversation*, v^o AUTEL.

Enfin on a voulu voir dans ces pierres des trophées marquant la place d'une victoire.

Telle serait la pierre de Diant, que M. Vignon vous a signalée comme un Menhir. (*Planche II.*)

Cette pierre, dont il vous a donné une description exacte, est connue dans la contrée sous le nom de la *Pierre-aux-Couteaux*; elle est plantée au milieu d'un coteau, entre le hameau de la Haie-au-Roi, et la commune de Diant, à 5 kilomètres de Villethierry, 1 myriamètre et demi de Dormelles.

À l'ouest de ce coteau se trouve un climat dénommé, dans les anciens titres de la terre de Diant, le *Champ-de-la-Bataille*.

À l'extrémité de ce climat, vers l'ouest, est le hameau de Cornois, dont le nom paraît formé des mots celtiques *Cor*, champ, et *Nois*, querelle, bataille¹.

À moitié chemin de Diant et de Dormelles, sur le territoire de Ferrotte, est une pierre semblable à la première et nommée dans le pays la *Pierre-de-Cornois*.

Enfin, au pied du coteau sur lequel s'élève la *Pierre-aux-Couteaux*, on a trouvé, en quantité considérable et à une profondeur de 40 à 50 centimètres, des ossements que M. Bérault, curé de Diant, m'a assuré avoir appartenu tous à des hommes jeunes et de haute stature. J'en ai moi-même recueilli quelques-uns à fleur de terre, et je suis convaincu que si des fouilles étaient faites en cet endroit, où la terre recouverte de gazon n'a pas été remuée depuis longtemps, on y ferait d'importantes découvertes.

Quoi qu'il en soit, on sait qu'une bataille a été livrée, vers l'an 600, près de Dormelles, à Clotaire II, roi de Soissons, par Théodebert II, roi d'Austrasie et Thierry II, roi de Bourgogne.

En rapprochant du fait certain de cette bataille les circonstances de localité que je viens de rappeler; le nom de la *Haie-au-Roi*; celui de *Villethierry*, emprunté à l'un des rois coalisés; les noms de *Champ-de-la-Bataille*; *Cornois*, *Pierre-de-Cornois*; enfin la découverte d'ossements humains non loin delà; on peut penser,

¹ V. le récit de cette bataille dans Aimoin, *Hist. Franc.* lib. 3, c. 88, conferez p. 87 et 89, pour la date.

Voir encore Frédégaire, chr. c. 20 et la traduction de M. Guizot, *coll. des mèm.* t. 2, p. 172; Anquetil — Mezeray — Vély — le présid. Hénault.

C'est à l'époque de cette bataille que se rapporte l'effet prodigieux produit par les cloches de Saint-Etienne de Sens, qui auraient mis en fuite l'armée de Clotaire II. V. Batissier, *Archéol. nat.*, p. 472.

avec M. l'abbé Bérault, que ces deux pierres ont été érigées en mémoire de cette bataille et se rattachent ainsi à l'une des époques les plus intéressantes de notre histoire.

Toutefois remarquons bien qu'ici nous ne sommes plus dans la période celtique ; dans la population, l'élément Gaulois s'est succesivement mêlé avec les éléments Romain et Franc qui le dominant ; le culte des Druides n'existe plus ; on n'érige plus de monuments ayant une valeur religieuse dans le sens de leurs dogmes ; mais le type matériel de ces monuments est resté et on a dû naturellement l'appliquer à des usages civils. Il est possible qu'un grand nombre de pierres droites se trouvent dans le même cas, et ne soient pas de véritables Menhirs ; c'est par les circonstances extérieures, dont il faut toujours tenir compte, qu'on en pourra juger.

§ II. — DOLMENS ¹.

.....

§ IX. — TUMULI.

Les archéologues ont nommé *tumulus*, d'un mot latin signifiant proprement terre, et, par extension, tombeau, une éminence factice que les Gaulois, comme plusieurs autres peuples, élevaient souvent sur les sépultures.

Il en existe de deux espèces : les uns formés uniquement de terre, les autres revêtus extérieurement de pierres.

Nous appelons ces derniers Gals-Gals ; les Anglais désignent par le nom générique de *Barrows* les différentes espèces de tumuli.

Dans les uns comme dans les autres, tantôt la base est circulaire, tantôt elle présente une ellipse dont le grand diamètre est dirigé de l'est à l'ouest.

¹ Dans les §§ 2 à 8 inclusivement, qui traitent des Dolmens, des demi Dolmens, des Lichavens, des Alignements, des Cromlechs, des Allées couvertes et des Pierres branlantes, l'auteur n'ayant eu d'autre objet que de rassembler, en les coordonnant, les documents épars dans les écrits des archéologues, a pensé qu'il ne convenait pas de publier ici une œuvre dans laquelle il n'y a de propre à lui que la forme qu'il lui a donnée.

On pense que cette forme elliptique a été adoptée pour les sépultures où ont été inhumés un grand nombre d'individus, comme après une bataille.

Les dimensions de ces collines, dit M. A. de Laborde, étaient en raison directe de l'importance des hommes ou des événements dont on voulait perpétuer le souvenir. On en a vu qui s'élevaient à plus de trente mètres.

Par les fouilles faites sous quelques-uns, on a reconnu que pour les établir, après avoir nivelé le sol, on l'a recouvert de dalles juxtaposées et sur lesquelles le corps repose dans un amas de cailloux. D'autrefois les squelettes ou les cendres des morts, renfermées dans des urnes funéraires, sont placés dans des chambres sépulcrales construites sur le plan des dolmens. Un tumulus recouvre ou une seule de ces chambres, dans laquelle un ou plusieurs corps sont assis, couchés ou même debout, la tête resserée entre deux pierres, ou bien plusieurs chambres communiquant entre elles par des corridors.

On trouve souvent dans ces tumuli des torques, et tous les autres objets que renferment les sépultures de toute espèce.

M. Mérimée a fait connaître un Gal-Gal situé dans une île du Morbihan, et dont la chambre sépulcrale est formée par une sorte de dolmen dont les parois sont couvertes de figures étranges en creux et en relief.

Le plus souvent les tumuli sont placés sur des points dont l'élévation permet à l'œil de les découvrir de loin

On a remarqué, près de quelques-uns, une pierre levée. Est-elle, comme le suppose Batissier, un accessoire du monument funéraire, ou bien le tumulus a-t-il été placé là sous la protection d'une divinité dont le Menhir serait l'image?

Nous avons dit que les Gaulois ne sont pas les seuls qui aient élevé des tumuli.

En lisant, dans Homère, la description du tombeau d'Hector, on sera frappé de l'identité que présente la forme de ce monument et sa disposition intérieure avec la forme et la disposition du tumulus gaulois. Le tombeau du Troyen Polydore (Enéide, liv. 3.) n'est aussi bien évidemment qu'une simple éminence, si semblable à un tertre naturel, qu'Enée n'avait pas soupçonné qu'elle couvrit une sépulture, sans quoi ce héros pieux n'eût pas voulu, en arrachant les arbustes qui croissaient à sa surface, profaner un tombeau.

Dans la similitude de ces sépultures Troyennes avec les tumuli Gaulois, voudrions-nous voir une preuve à l'appui de la tradition qui fait descendre les Gaulois des Troyens échappés au désastre d'Iliou?

Non, car ce type n'est pas plus propre aux Troyens qu'à vingt peuples de l'ancien ou du nouveau monde chez qui ont été élevés des monuments analogues.

Depuis la Bible qui nous montre Absalon inhumé dans une fosse profonde recouverte d'un énorme amas de pierres, jusqu'aux relations des voyageurs modernes qui décrivent des tombeaux identiques chez les peuples sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, tous les écrits historiques constatent que cette forme tumulaire a été adoptée chez tous les peuples à leur enfance.

Et cela devait être, car l'idée de ce monument est si simple, qu'elle a dû se présenter la première à l'homme voulant marquer la place occupée par des restes vénérés ou chéris.

L'inhumation d'un corps produisait déjà par elle-même l'exhaussement de la terre qui le recouvre, il ne s'agissait plus que d'amplifier cette éminence pour lui imprimer un caractère monumental.

Le peu de consistance de la matière dont le tertre est formé indiquait, comme la plus facile à obtenir et la moins altérable, la forme du cône large à la base et dépourvu d'arêtes.

Les angles d'un polyèdre en terre se seraient promptement oblitérés sous l'action incessante des éléments, le cône, par la courbe qui détermine ses contours, échappe à leur atteinte.

Une pratique fondée sur une observation si simple n'a pas besoin d'être empruntée par un peuple à un autre peuple, elle devait naître spontanément chez tous.

Mais si la forme générale du monument est partout à peu près la même, ses dispositions accessoires varient suivant les habitudes particulières aux peuples qui les ont élevés.

C'est ainsi que, suivant MM. Lenoir et Vaudoyer, les Tumuli Romains pourraient se reconnaître à ce que les constructions placées à leur centre sont cimentées.

On sait que par contre les constructions renfermées dans ceux des Gaulois doivent porter le cachet des monuments celtiques en pierres.

Et, dans les uns comme dans les autres, les objets qui y ont été déposés avec la dépouille des morts, fourniront presque tou-

jours des indications décisives. Disons aussi qu'il paraît constant que des éminences factices ayant les caractères extérieurs des Gals-Gals, ont été quelques fois élevées dans la seule vue de consacrer le souvenir d'un fait intéressant.

Mais ce n'a été qu'un emploi tout exceptionnel d'une forme évidemment introduite avec une destination toute spéciale.

Nous avons sous la main une application intéressante à faire des données que la science a recueillies sur ces tumuli.

A quelques pas de la ville s'élèvent, au sommet d'une montagne, deux éminences dont une a la forme elliptique et qui toutes deux offrent l'aspect des Gals-Gals.

La tradition les attribue aux Gaulois ; mais cette tradition est entourée de toute l'incertitude qui s'attache à ce mode de transmission des faits, et j'espère que la Société Archéologique tiendra à constater, par des fouilles bien dirigées, le véritable caractère de ces deux monticules.

J'en fais ici la proposition formelle et je vous demande en même temps d'appeler l'attention de M. le Préfet de Seine-et-Marne sur les pierres de Diant et de Cornois, menacées d'une prochaine destruction.

Le propriétaire de celle de Diant, m'a déclaré lui-même avoir été sur le point de la casser pour en débarrasser le sol et faire du moellon.

C'est ainsi qu'une foule de pierres celtiques ont disparu et que bientôt il resterait à peine quelques traces de cette espèce de monuments, si l'Autorité ne prenait des mesures propres à en prévenir l'anéantissement.

Déjà, dans sa sollicitude pour les sciences historiques, M. le Ministre de l'Intérieur a acquis, pour le compte de l'Etat, les monuments celtiques de Lock-Maria-Ker. M. le Préfet de Seine-et-Marne voudra sans doute, à son exemple, acquérir les parcelles de terrains sur lesquelles reposent les pierres que vous lui signalerez, et la Société Archéologique se félicitera d'avoir provoqué l'action de cet administrateur éclairé.

NOTA. M. Amédée Thierry, dans son Histoire des Gaules, que je n'avais pas encore lue au moment où j'écrivais ce Mémoire, essaie d'établir que le nom de Celtes, ne désignait que quelques tribus des Gaulois, celles qui habitaient les forêts.

Cette supposition ne me paraît pas assez justifiée pour prévaloir contre le témoignage de César, qui dit si affirmativement que *Celtæ* est le nom que se donnent, dans leur propre langue, les peuples appelés *Galli* dans la langue des Romains.

César avait trop *pratique* les peuples de la Gaule pour avoir pu se tromper sur un fait aussi simple et d'une vérification si facile.

Pour la question monumentale qui nous occupe, il importe peu, au surplus, que les anciens habitants des Gaules se soient appelés Celtes ou Galls, le point essentiel serait de connaître leur origine.

Or, voici, à cet égard, ce que M. Amédée Thierry admet comme prouvé.

Les Galls, sortis du Nord, habitaient, depuis les temps les plus reculés, la Gaule et les Iles Britanniques.

Plus tard, ils auraient été refoulés par les invasions des peuples conquérants dans les montagnes de ces deux pays, où se serait conservé d'une manière encore reconnaissable aujourd'hui, le type de la race Gallique.

En France, ce refoulement aurait été opéré vers le 6^e siècle avant Jésus-Christ, par les Kymris, peuple de la même famille que les Galls, et une ligne diagonale, qui couperait la France du nord-ouest au sud-ouest, tracerait à peu près exactement les limites des territoires dans lesquels se seraient cantonnés les Kymris vers le nord et les Galls vers le midi.